

# Bulletin provincial



N° 07

2018

13 MARS

## SOMMAIRE

	<i>Page</i>
<b>REPRESENTATIONS PROVINCIALES</b>	
<b>Association des Provinces Wallonnes :</b>	
- Désignation de M. Emile VAN AELST, Conseiller provincial, au sein du Conseil d'administration.	115
<b>SLSP « BH-P Logements », à BOUSSU :</b>	
- Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale.	116
<b>ASBL Fleurus Culture :</b>	
- Désignation de Mme Monique RAEYMACKERS, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration.	117
<b>Centre culturel « Pays de Geminiacum », à PONT-A-CELLES :</b>	
- Désignation de Mme Nicole GOISSE et M. André LEMMENS, Conseillers provinciaux, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.	118
<b>Maison culturelle de QUAREGNON :</b>	
- Désignation de Mme Colette VAN HOORDE, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.	119
<b>Centre Intercommunal de Santé Arthur Nazé, à COLFONTAINE :</b>	
- Désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration.	120
<b>Comité du Contrat de Rivière Dendre :</b>	
- Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, en qualité de membre suppléant au sein du Conseil d'administration.	122

./.

**Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut – IDEA, à MONS :**

- Désignation de Mme Isabelle MARCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration. 123

**SLSP « Le Logis Dourois », à DOUR :**

- Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale. 125

**SLSP « Le Logis Quaregnonnais », à QUAREGNON :**

- Désignation de Mmes Martine WARLET et Isabelle MARCQ, Conseillères provinciales, respectivement au sein du Conseil d'administration et de l'assemblée générale. 126

**SLSP « Le Logis Saint-Ghislainois », à SAINT-GHISLAIN :**

- Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale. 128

**Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES :**

- Désignation de M. Armand BOITE, Conseiller provincial, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration. 129

\*\*\*\*\*

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de M. Emile VAN AELST, Conseiller provincial, au sein du Conseil d'administration

### Association des Provinces Wallonnes

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant qu'en séance du 20 décembre 2012, le Conseil provincial du Hainaut a désigné les représentants de la Province au sein de l'ASBL Association des Provinces Wallonnes.

Considérant qu'en vertu de l'article 10 des statuts de l'ASBL, chaque Province est représentée à l'Assemblée générale par ses Députés provinciaux, son Président du Conseil provincial, son Directeur général provincial et six Conseillers provinciaux. Les six conseillers provinciaux sont désignés par le Conseil provincial à la proportionnelle conformément à l'article 2223-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Le Conseil d'administration se compose, outre le président, de 5 administrateurs, dont au moins un Député provincial, par Province membre. Ces administrateurs sont désignés selon la même règle proportionnelle que celle susmentionnée.

Considérant que Monsieur le Député provincial Yves LARDINOIS est donc, d'une part, membre de droit de l'asbl et d'autre part, avait également été désigné par le Conseil provincial en séance du 20 décembre 2012 pour représenter la Province de Hainaut au sein du conseil d'administration de ladite asbl.

Considérant qu'en séance du 13 juillet 2017, le Collège provincial a pris connaissance de la démission de M. LARDINOIS de ses mandats au sein de l'APW ;

Considérant qu'il convient, dès lors, de le remplacer au sein du Conseil d'administration.

Considérant que le Groupe PS propose la désignation de M. Emile VAN AELST, Conseiller provincial, à ce poste.

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Emile VAN AELST, Conseiller provincial, en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration de l'Association des Provinces Wallonnes asbl, en remplacement de M. Yves LARDINOIS.

En séance à MONS, le 19 décembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 19 décembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

Objet : Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale  
**SLSP « BH-P Logements », à BOUSSU**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « BH-P Logements », à BOUSSU ;

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, il y a lieu, dès lors, de procéder à son remplacement ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Le Groupe MR propose la désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « BH-P Logements », à BOUSSU en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de Mme Monique RAEYMACKERS au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration

### ASBL Fleurus Culture

—

LE COLLEGE PROVINCIAL DU HAINAUT,

Les membres du Collège provincial sont priés de bien vouloir prendre connaissance de mail de l'ASBL Fleurus Culture les informant de la démission de Mme Danielle NATUS de ses fonctions de représentante provinciale au sein l'assemblée générale et du conseil d'administration de leur centre culturel.

Pour rappel, l'ASBL Fleurus Culture est un des 31 Centres culturels locaux reconnus en Province de Hainaut.

En séance du 6 juin 2013, le Collège provincial avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration dudit Centre culturel.

Il convient dès lors de l'y remplacer.

Le Groupe PS propose de désigner Mme Monique RAEYMACKERS, Conseillère provinciale, à ces postes.

Entendu M. le Député provincial Serge HUSTACHE en son rapport ;

#### **D E C I D E :**

De marquer son accord sur la désignation de Mme Monique RAEYMACKERS, Conseillère provinciale, en qualité de représentante provinciale au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ASBL Fleurus Culture en remplacement de Mme Danielle NATUS, démissionnaire.

En séance à MONS, le 21 décembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Gérald MOORTGAT

**“Soit la résolution du Collège provincial en date du 21 décembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 24 janvier 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Gérald MOORTGAT

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

Objet : Désignation de Mme Nicole GOISSE et M. André LEMMENS au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration

### Centre culturel « Pays de Geminiacum » à PONT-A-CELLES

LE COLLEGE PROVINCIAL DU HAINAUT,

Les membres du Collège provincial sont priés de bien vouloir prendre connaissance du courrier du Centre culturel « Pays de Geminiacum » à Pont-à-Celles qui vient d'être reconnu, moyennant une période probatoire d'un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 conformément à l'article 41 du Décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013.

Une des conditions dont est assortie cette période probatoire est la mise en conformité des instances du Centre culturel au plus tard dans les 3 mois suivant la notification de cette décision.

C'est pourquoi le Centre culturel sollicite la Province de Hainaut afin qu'elle désigne deux représentants.

Le Groupe PS propose la désignation de Mme la Conseillère provinciale Nicole GOISSE.

Le Groupe MR propose la désignation de M. André LEMMENS.

Entendu M. le Député provincial Serge HUSTACHE en son rapport ;

#### **D E C I D E :**

De marquer son accord sur la désignation de Mme Nicole GOISSE et M. André LEMMENS pour représenter la Province de Hainaut au sein des instances (AG+CA) du Centre culturel « Pays de Geminiacum » à Pont-à-Celles.

En séance à MONS, le 14 décembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Serge HUSTACHE

**“Soit la résolution du Collège provincial en date du 14 décembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 24 janvier 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Serge HUSTACHE

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de Mme Colette VAN HOORDE au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration

### Maison culturelle de QUAREGNON

—

LE COLLEGE PROVINCIAL DU HAINAUT,

Les membres du Collège provincial sont priés de bien vouloir prendre connaissance du courrier de Mme Martine HUART, par lequel elle souhaite démissionner de ses fonctions de représentante provinciale au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison culturelle de Quaregnon.

Pour rappel, la Maison culturelle de Quaregnon est un des 31 Centres culturels locaux reconnus en Province de Hainaut.

En séance du 6 juin 2013, le Collège provincial avait désigné l'intéressée pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration dudit Centre culturel.

Il convient dès lors de l'y remplacer.

Le Groupe PS propose de désigner Mme Colette VAN HOORDE, Conseillère provinciale à ce poste.

Entendu M. le Député provincial Serge HUSTACHE en son rapport ;

#### **D E C I D E :**

De marquer son accord sur la désignation de Mme Colette VAN HOORDE, Conseillère provinciale en qualité de représentante provinciale au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison culturelle de QUAREGNON en remplacement de Mme Martine HUART, démissionnaire.

En séance à MONS, le 21 décembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Gérald MOORTGAT

**“Soit la résolution du Collège provincial en date du 21 décembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 24 janvier 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Gérald MOORTGAT

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

Objet : Désignation de Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration

### **Centre Intercommunal de Santé Arthur Nazé, à COLFONTAINE**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée au Centre Intercommunal de Santé Arthur Nazé, à COLFONTAINE ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de cette Intercommunale ;

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, et qu'il convient, dès lors, de procéder à son remplacement ;

Vu l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipulant que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Vu l'art. L1523-15 du même code, déterminant les modalités de nomination des administrateurs au sein des Intercommunales ;

Considérant que le groupe MR propose la candidature de Mme la Conseillère provinciale Martine WARLET à ces postes ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Martine WARLET, Conseillère provinciale, pour représenter la Province de Hainaut au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale du Centre Intercommunal de Santé Arthur Nazé, à COLFONTAINE en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

Objet : Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, en qualité de membre suppléant au sein du Conseil d'administration

### Comité du Contrat de Rivière Dendre

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait, suite aux élections provinciales, renouvelé ses mandataires provinciaux au sein des cinq Contrats de Rivière présents en Hainaut ;

Considérant qu'il avait alors désigné Mmes Véronique REIGNIER et Isabelle GALANT, Conseillères provinciales, en qualité respectivement de membre effectif et membre suppléant représentant la Province de Hainaut au sein des instances du **Comité du Contrat de Rivière Dendre**.

Considérant qu'en séance du 26 mai 2015, le Conseil provincial avait désigné M. le Conseiller provincial Alain RASSCHAERT, en qualité de membre effectif au sein du **Comité du Contrat de Rivière Dendre** en remplacement de Mme Véronique REIGNIER.

Considérant que Mme GALANT a démissionné de ses fonctions de Conseillère provinciale en date du 24 août 2017, il convient de l'y remplacer.

Le Groupe MR propose la désignation de Mme la Conseillère provinciale Thérèse LECLERCQ à ce poste;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, en qualité de membre suppléant au sein du Conseil d'administration du **Comité du Contrat de Rivière Dendre** en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de Mme Isabelle MARCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration

### **Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut-IDEA, à MONS**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut-IDEA, à MONS ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 25 avril 2017, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de cette Intercommunale en remplacement de M. Bernard LIEBIN ;

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, et qu'il convient, dès lors, de procéder à son remplacement ;

Vu l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipulant que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Vu l'art. L1523-15 du même code, déterminant les modalités de nomination des administrateurs au sein des Intercommunales ;

Considérant que le Groupe MR propose la candidature de Mme la Conseillère provinciale Isabelle MARCQ à ces postes ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Isabelle MARCQ, Conseillère provinciale, pour représenter la Province de Hainaut au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement du Cœur du Hainaut-IDEA, à MONS en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale  
**SLSP « Le Logis Dourois », à DOUR**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Dourois », à DOUR.

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, il y a lieu, dès lors, de procéder à son remplacement.

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle.

Vu que le Groupe MR propose la désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Dourois », à DOUR en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de Mmes Martine WARLET et Isabelle MARCQ, Conseillères provinciales, respectivement au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale

### **SLSP « Le Logis Quaregnonnais », à QUAREGNON**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société de logement de service public « Le Logis Quaregnonnais », à QUAREGNON.

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, il y a lieu, dès lors, de procéder à son remplacement.

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle.

Considérant que l'article 148 du même code dispose que les représentants provinciaux au sein des conseils d'administration des Sociétés de logement de service public soient désignés à la proportionnelle des conseils provinciaux conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ainsi qu'en vertu des statuts de la société ;

Le Groupe MR propose la désignation de Mmes les Conseillères provinciales Martine WARLET au sein du Conseil d'administration et Isabelle MARCQ au sein de l'assemblée générale de cette société de logement ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mmes Martine WARLET et Isabelle MARCQ, Conseillères provinciales, en qualité de représentantes provinciales, respectivement au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Quaregnonnais », à QUAREGNON en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

Objet : Désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, au sein de l'assemblée générale  
**SLSP « Le Logis Saint-Ghislainois », à SAINT-GHISLAIN**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 30 avril 2013, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Saint-Ghislainois », à SAINT-GHISLAIN ;

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, il y a lieu, dès lors, de procéder à son remplacement ;

Considérant que l'article 146 du Code Wallon du Logement, précise que les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Le Groupe MR propose la désignation de Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Thérèse LECLERCQ, Conseillère provinciale, pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de la société de logement de service public « Le Logis Saint-Ghislainois », à SAINT-GHISLAIN en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET

Direction générale provinciale

## REPRESENTATIONS

—

Objet : Désignation de M. Armand BOITE, Conseiller provincial, au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration

### **Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à Onnezies**

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES ;

Considérant que le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, avait désigné Mme Isabelle GALANT pour représenter la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de cette Intercommunale ;

Considérant que l'intéressée a remis sa démission de ses fonctions de Conseillère provinciale, et qu'il convient, dès lors, de procéder à son remplacement ;

Vu l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipulant que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Vu l'art. L1523-15 du même code, déterminant les modalités de nomination des administrateurs au sein des Intercommunales ;

Considérant que le Groupe MR propose la candidature de M. Armand BOITE, Conseiller provincial, à ces postes ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Armand BOITE, Conseiller provincial, pour représenter la Province de Hainaut au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'Intercommunale Parc naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES en remplacement de Mme Isabelle GALANT.

En séance à MONS, le 23 novembre 2017.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,  
(S) Albert DEPRET

**“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 23 novembre 2017 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)”**

Le 14 février 2018.

Le Directeur général provincial,  
(S) Patrick MELIS

Le Président,  
(S) Albert DEPRET